

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 13 (1875)
Heft: 11

Artikel: La vigne et l'ormeau
Autor: Porchat
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-183219>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

1. Un président du Conseil national, M. Ls Ruchonnet.
2. Un divisionnaire, le colonel fédéral M. F. Lecomte.
3. Un conseiller d'Etat du canton de Vaud, M. E. Ruchonnet.
4. Un professeur d'escrime, M. Ruchonnet père.
5. Un chancelier d'Etat, M. F. Lecomte.
6. Un secrétaire-rédacteur à la chancellerie, M. J. Philippon.
7. Un huissier au tribunal de district, M. Samson cadet.
8. Un imprimeur, M. Siméon Genton.
9. Un typographe, M. Bron.
10. Une épave du siège de Paris 1870-71, M. Leyvraz.

Cette petite commune de 2 ou 300 habitants pourra dire, à juste titre, qu'elle est bien représentée au-dehors de chez elle ; aucune des autres communes du canton, pour le genre, ne peut être sa rivale.

Un abonné.

La vigne et l'ormeau.

Il était un ormeau, jeune enfant du bocage
 Qui, voyant à ses pieds ramper la vigne en fleur
 Lui dit : « Venez à moi, ma sœur,
 Et marions notre feuillage.
 Quand la vigne embrasse l'ormeau,
 Elle est plus forte, il est plus beau.
 Je serai votre appui, vous serez ma richesse. »
 Il dit : le pampre avec souplesse
 S'entrelace au jeune arbrisseau.
 La charge en fut d'abord légère,
 Mais la fleur devint fruit, chaque jour plus pesant ;
 L'ormeau succombe enfin et le voilà gisant
 Avec les enfants et la mère.
 Avant que d'épouser, jeune homme, songez bien
 Aux soins toujours croissants qu'une famille entraîne.
 Le mariage est un charmant lien,
 Le ménage une lourde chaîne. PORCHAT.

On lit dans le *Confédéré* l'annonce suivante :

« A vendre, par suite de la nouvelle constitution militaire, une tenue complète d'officier d'état-major fédéral, pouvant être utilisée pour les processions et fêtes patronales, étant en très bon état vu le peu de service. — S'adresser au bureau du journal, qui indiquera. »

On nous écrit du Gros-de-Vaud :

« Le régent de notre commune demandait depuis longtemps à l'autorité municipale de bien vouloir faire construire une étable à porcs, désirant engraisser annuellement un de ces animaux. Ne voyant venir aucune réponse de la municipalité, notre régent s'adresse au président du conseil communal, qui, plus pressé, court chez le syndic à qui il adresse d'assez vives observations à ce sujet. Le syndic, qui ne veut pas passer pour un négligent, lui répond :

— Mêlez-vous de ce qui vous regarde ; quand le cochon sera là, on fera le buaton. »

Notre correspondant a oublié de nous dire ce que le syndic pensait faire de l'animal en attendant qu'il eut un gîte.

Le village de M... venait d'obtenir la permission d'avoir deux foires par année ; c'était un véritable événement pour cette localité, qui voyait dans ce fait une source inépuisable de prospérité. Aussi, la municipalité fit-elle publier un mois avant la première foire, dans le but d'en assurer la réussite, que tout individu qui y amènerait une bête à cornes aurait droit à un pot de vin, livrable à l'auberge communale. L'appât fut si grand, si puissant, que de nombreux habitants des environs, qui ne possédaient ni bœufs ni vaches, amenèrent sur le champ de foire tous les escargots qu'ils avaient pu recueillir.

Il y avait là matière à conflit ; on se chamailla beaucoup, on rit encore davantage de cette plaisante aventure, et, comme cette première foire avait amené un grand concours d'amateurs et que tous les cœurs étaient joyeux, le pot de vin fut également accordé aux propriétaires d'escargots.

Les montagnes et les vallées du Jura étaient autrefois peuplées d'animaux féroces et de gibier. Ces hôtes s'y sont maintenus jusqu'à la fin du siècle dernier et plusieurs y séjournent encore. Nos montagnes étaient entièrement couvertes de sombres forêts, dans lesquelles la hache ne faisait que de loin en loin de rares éclaircies. L'homme n'y pénétrait guère, n'ayant rien à y chercher : il avait du bois en suffisance près de son habitation et la chasse lui était interdite.

L'ours logeait donc paisiblement dans les cavernes nombreuses que lui offraient les rochers ; il ne descendait guère dans les vallées que lorsque le gibier lui manquait à proximité de son antre et que la faim le forçait à chercher une autre pâture. Quand il s'aventurait dans le voisinage des habitations, les animaux domestiques n'étaient plus en sûreté dans les fermes et les villages, et l'on donnait des primes aux chasseurs qui apportaient les peaux des ours qu'ils avaient tués.

Les loups erraient en grand nombre dans les forêts des montagnes et dans les vallées. Ils faisaient la chasse au gibier, sans épargner les troupeaux. Souvent même, lorsqu'une neige épaisse couvrait la terre, ils entraient la nuit dans les villages et les villes, et gare à l'étable mal fermée et à l'homme attardé dans les champs ou sur la rue ! Jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, les loups étaient extrêmement nombreux.

La guerre de 1870 a fait sortir d'Alsace un grand nombre de ces animaux qui ont établi leur quartier dans les montagnes neuchâteloises, où ils commettent de nombreux dégâts jusque dans les villages.

(Le Rameau de sapin.)